

Schémas de plantation d'un grand végétal en motte

1 - Réalisation de la fosse de plantation

la taille d'un arbre adulte dépend du volume explorable par ses racines
ouvrir au carré **2 fois le diamètre** de la motte
les bords **et le fond** doivent être perméables à l'eau



2 - Ouverture du trou de plantation

le trou est plus grand que la motte
le fond du trou est plat



la motte va se tasser (5 à 10%)
la profondeur du trou est donc inférieure à la hauteur de la motte



3 - Dépose de l'arbre

posé sur le fond du trou



l'arbre penche du côté où il veut tomber

on n'enlève pas le grillage..!

4 - Calage de la motte par-dessous

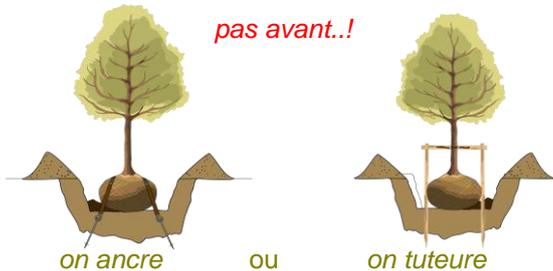
on tire l'arbre du côté opposé où il penche



on pose de la terre sous la motte jusqu'à un équilibre qui dure!

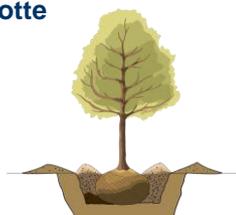
5 - Quand l'arbre tient enfin tout seul vertical

pas avant..!



6 - Dépôt de terre autour de la motte

a - l'arbre calé par-dessous doit tenir seul en équilibre stable
b - on dépose ensuite de la terre en excès autour de la motte
c - un plombage excessif transforme le calage de terre en boue instable



on ne tasse pas, on plombe très peu !
la terre doit se tasser toute seule ..!

7 - Réalisation d'une cuvette d'arrosage

la terre en excès est utilisée pour dresser une butte au-dessus du bord de la motte

toute l'eau d'arrosage devra percoler dans la motte
les racines ne doivent jamais sécher

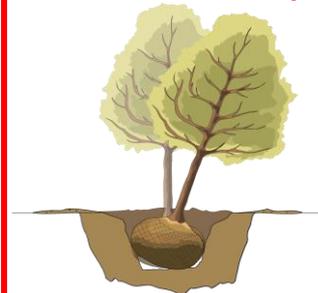


Donner de l'eau un peu dès feuillaison

puis de l'eau suffisamment et régulièrement selon la taille de l'arbre et... la météo..!

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !

1 - Enterrer, même un peu, le collet



le bas du tronc pourrit
l'arbre se meurt

INTERDIT ..!

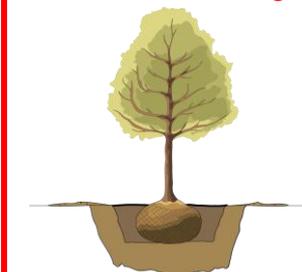
2 - Redresser après plantation



au premier coup de vent le tuteurage va céder

Casse du plateau racinaire ..!

3 - Tasser autour au godet ou au pied



la terre doit respirer et absorber l'eau pour rester vivante

4 - Inonder la fosse au premier arrosage ("plombage" absolument interdit!)

**Drappier élève les arbres
à la taille de vos exigences**

dessins de
Cécile et Mathias
Le Borgne